

Assemblée générale
24 avril 2025

RAPPORT DE GESTION 2024

Caisse de la Moselle



RAPPORT DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE EXERCICE 2024

Conformément aux dispositions de l'article 972 du Code des Assurances Sociales et de l'article 18 des Statuts, le Président et les administrateurs du Comité-directeur de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole de la Moselle présentent :

- aux membres élus à l'assemblée générale,
- à l'autorité de tutelle, la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (MNC),
- aux personnalités,

le rapport de gestion administrative et financière retraçant l'activité de la Caisse au cours de l'exercice 2024.

Au terme de l'année 2024, la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole de la Moselle a clos le 135^{ème} exercice de son fonctionnement ininterrompu au service de ses ressortissants.

Metz, le 24 avril 2025.



Gabriel CONTELLY, Président CAAA Moselle.

Sommaire

CHAPITRE I – L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	1
CHAPITRE II - LA GESTION TECHNIQUE DES ACCIDENTS	3
CHAPITRE III – LES PRESTATIONS VERSÉES EN 2023	7
CHAPITRE IV – L'ACTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.....	9
CHAPITRE V – LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	12
CHAPITRE VI – LE FINANCEMENT DE LA CAISSE	18
CHAPITRE VII – LA GESTION FINANCIÈRE.....	22
CHAPITRE VIII – LA VÉRIFICATION DES COMPTES.....	26



CHAPITRE I – L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

En application des dispositions légales et statutaires, la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole est administrée par une assemblée générale et un Comité-directeur.

A. L'assemblée générale

L'assemblée générale est composée de :

- 102 délégués représentant les chefs d'exploitation et d'entreprise agricole,
- 12 délégués représentant les salariés agricoles issus des différents secteurs d'activité professionnelle.

Les 114 délégués titulaires comptent un nombre égal de délégués suppléants.

La durée du mandat des délégués, comme celle des membres du Comité-directeur, est de 4 ans avec une possibilité d'être réélu à chaque renouvellement. Une limite d'âge est toutefois fixée à 65 ans.

Le mandat en cours a débuté le 1^{er} juin 2021. Il prend fin le 31 mai 2025.

B. Le Comité-directeur

Les membres du Comité-directeur sont choisis et élus parmi les délégués titulaires.

Période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2025

Les représentants des non-salariés :

en fonction depuis

1	Janine BILTHAUER	Freybouse	2013
2	François BUTIN	Vannecourt	2017
3	Armand CHARPENTIER	Bertring-Grostenquin	2013
4	Bertrand CHARY	Aumetz	2021
5	Gabriel CONTELLY	Tromborn	1993
6	Jean-Luc DRAN	Gomelange	2017
7	Katia DREYER	Assenoncourt	2017
8	Olivier GANGLOFF	Hangviller	2021
9	Philippe JAMBOIS	Ley	2013
10	Valérie KARLESKIND	Gros-Réderching	2017
11	Hubert LEONARD	Bébing	2009
12	Bruno SCHMITT	Roncourt	2009
13	François SCHMITT	Manom	2001
14	Laurent VIVENOT	Herny	2017
15	Christian VIVILLE	Flocourt	1993

Les représentants des salariés :

16	Sylvie DEFLORAINE	Rezonville-Vionville	2017
17	Jean-Hervé MENTRE	Nomeny	2013
18	Raphaël SIMON	Créhang	2013
19	Christophe STRAUB	Berling	2021

C. Le Bureau

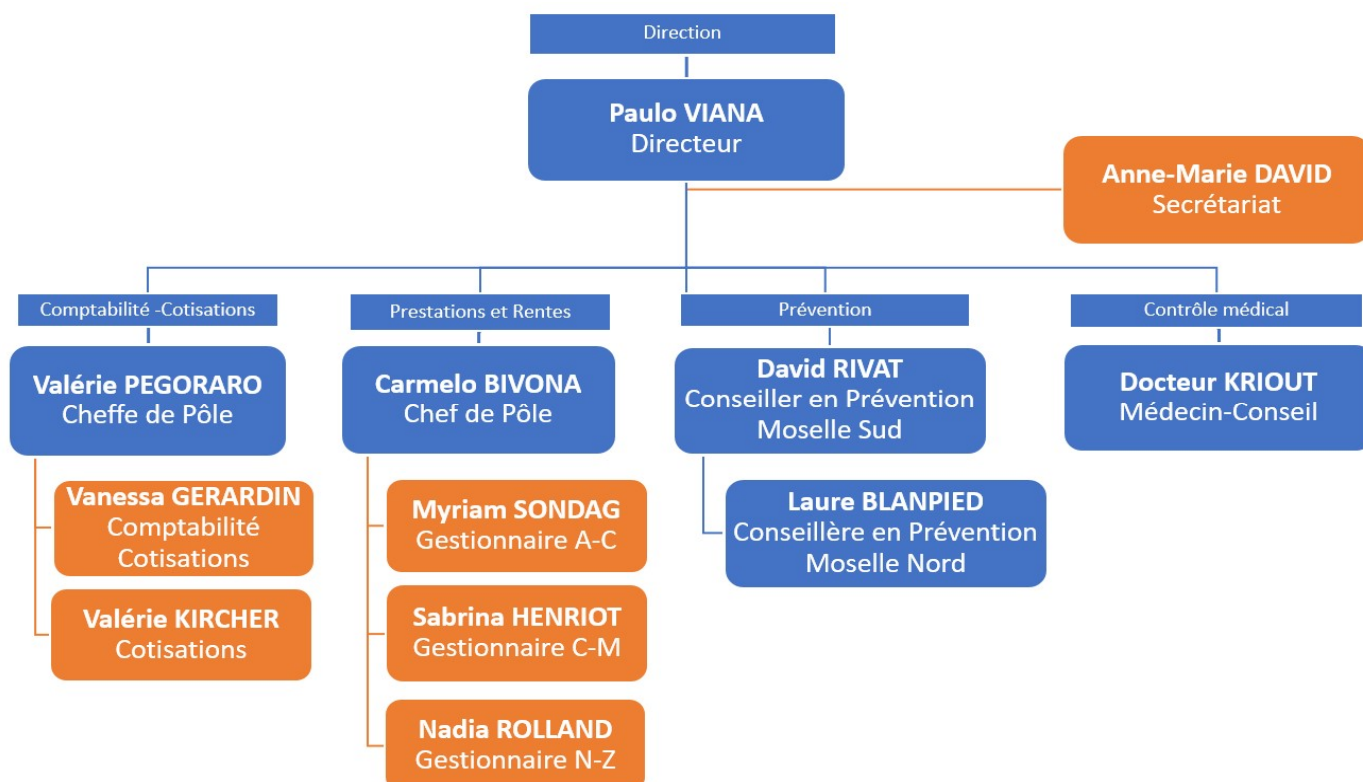
Président :	Gabriel CONTELLY
Premier Vice-Président :	Armand CHARPENTIER
Deuxième Vice-Président :	Laurent VIVENOT
Troisième Vice-Président :	Jean-Hervé MENTRE
Trésorière :	Valérie KARLESKIND
Secrétaire :	Christian VIVILLE
<i>Président d'honneur :</i>	<i>Claude CHARY</i>

D. Les Commissions

Présidente de la Commission des Prestations et Rentes :	Janine BILTHAUER
Président de la Commission de Prévention :	Armand CHARPENTIER
Président de la Commission Électorale :	Christian VIVILLE

E. Les services administratifs

Directeur :	Paulo VIANA
Responsable du service Prestations :	Carmelo BIVONA
Responsable du service Comptabilité-Cotisations :	Valérie PEGORARO
Responsable du service Prévention :	David RIVAT
Médecin-conseil :	Dr Camel KRIOUT
<i>Directeurs honoraires : Etienne COLLIGNON, J-Paul BARBIER</i>	



CHAPITRE II - LA GESTION TECHNIQUE DES ACCIDENTS

F. L'année 2024 en quelques chiffres

	2023	2024
♦ Nombre total de dossiers enregistrés :	818	771
- Accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles	706	681
- Accidents de la vie privée	6	1
- Accidents des élèves de l'enseignement agricole public	106	90
♦ Nombre de dossiers mortels pris en charge :	3	1
♦ Nombre de nouvelles rentes ou indemnités en capital attribuées dans l'année :	101	123
- Salariés	35	33
- Non-salariés	66	90
♦ Nombre de rentes en cours de jouissance au 31.12.2024 :	2 203	2 207
- Salariés	724	699
- Non-salariés	1 475	1 504
- Élèves de l'enseignement agricole	4	4
♦ Nombre de bénéficiaires de rentes payées à l'étranger :	27	22
- Salariés	25	20
- Non-salariés	2	2
♦ Nombre de bénéficiaires d'une rente :	1 395	1 419
- Salariés	604	594
- Non-salariés	787	821
- Élèves de l'enseignement agricole	4	4

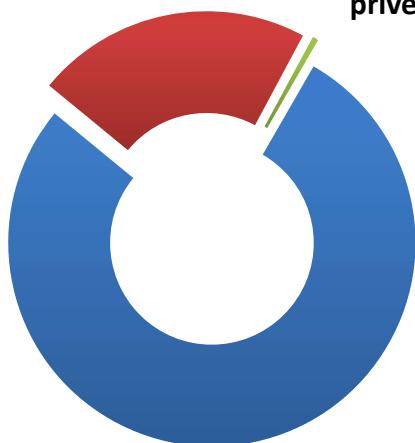
G. Les accidents et les maladies professionnelles déclarés

NON-SALARIÉS

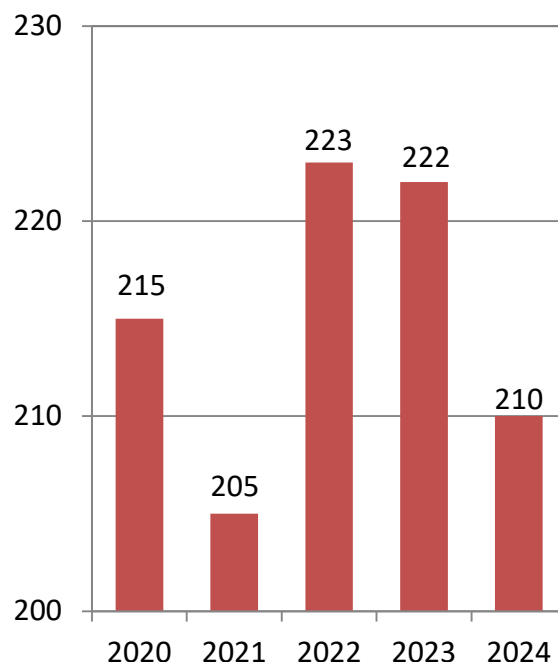
Chez les **non-salariés**, **210** dossiers ont été enregistrés en **2024** contre 222 en 2023.

Maladies Professionnelles :
46 (21,90%)

Accidents de la vie
privée : 1 (0,48%)



Accidents du Travail :
163 (77,62%)

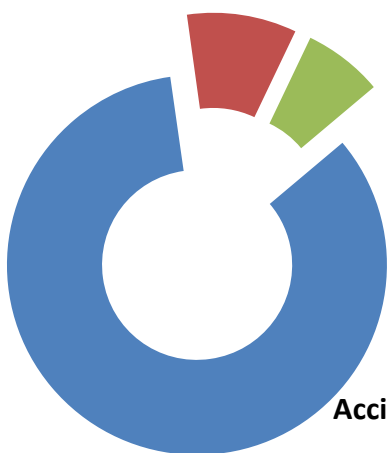


SALARIÉS

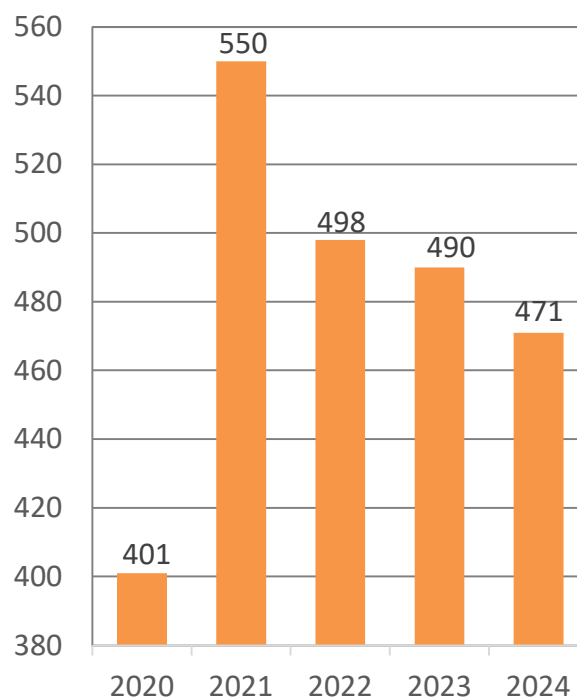
Chez les **salariés**, **471** dossiers ont été enregistrés en **2024** contre 490 en 2023.

Maladies Professionnelles :
44 (9,34%)

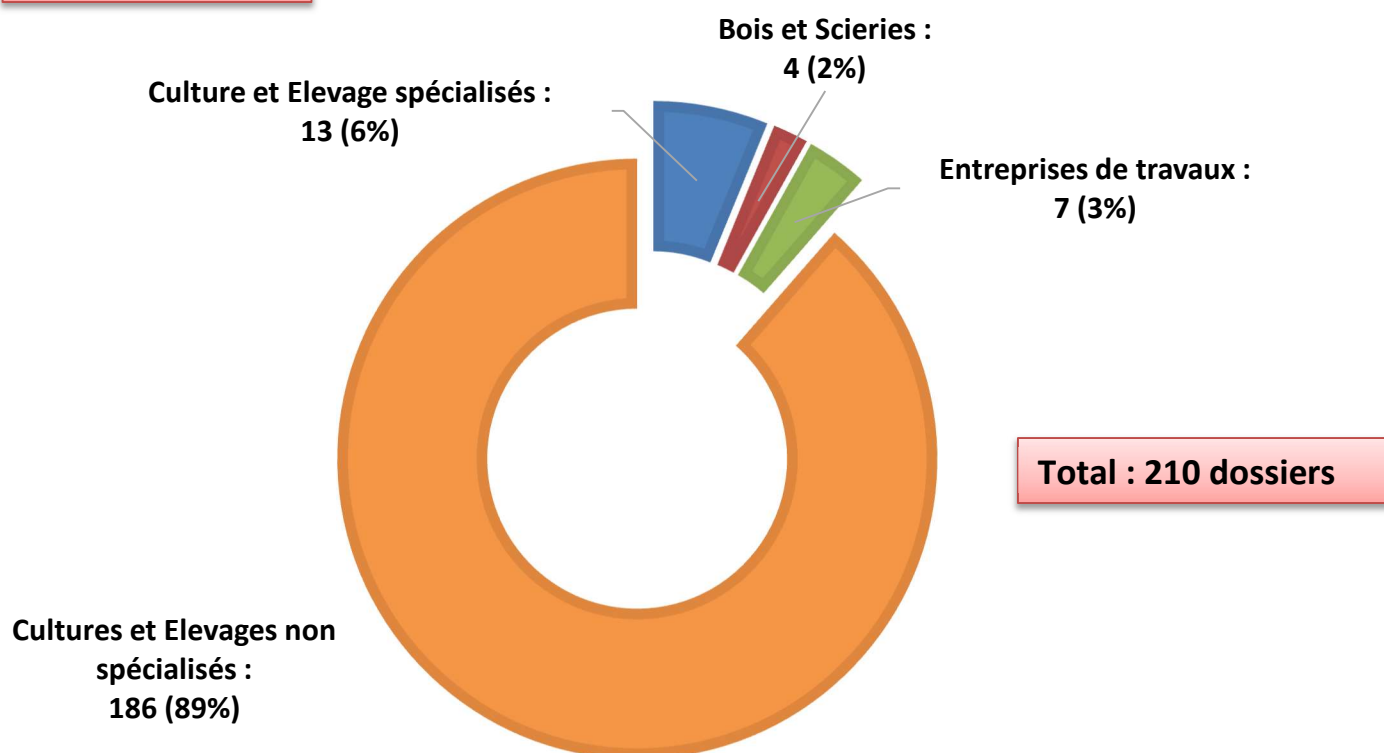
Accidents de trajet :
32 (6,79%)



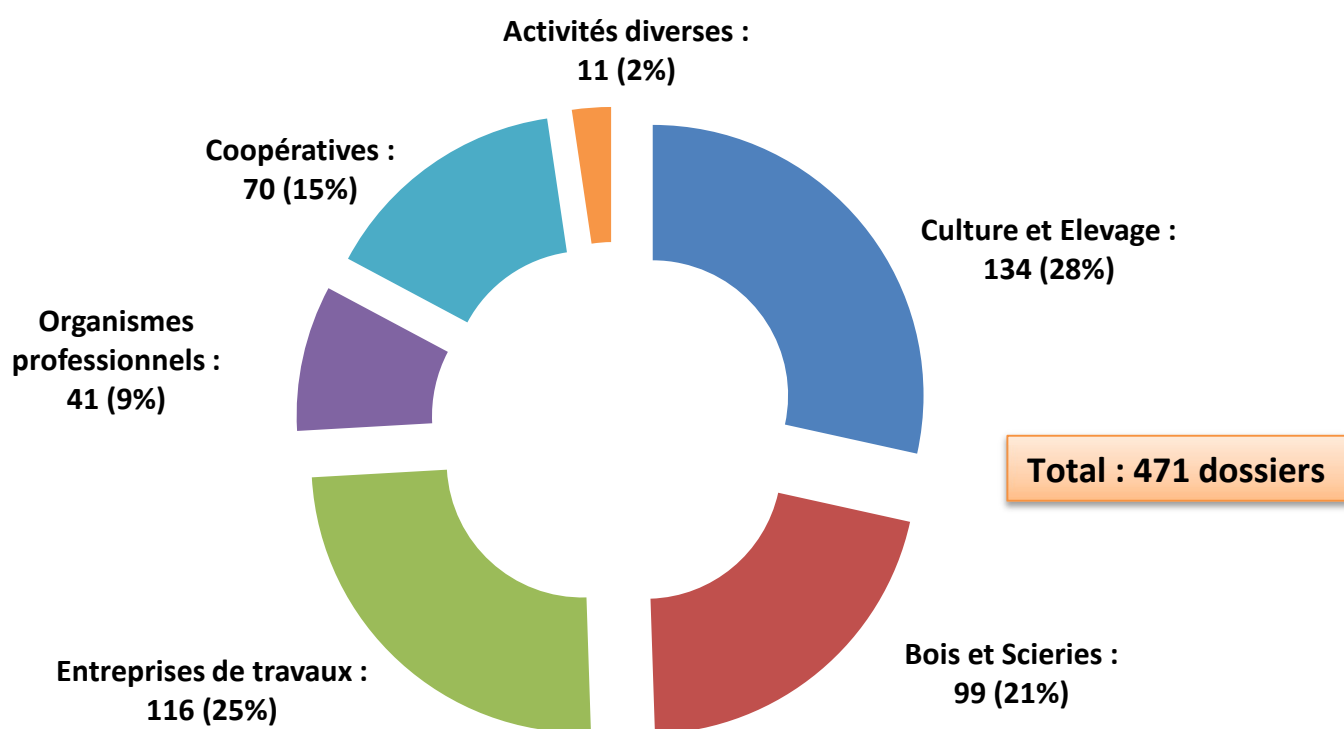
Accidents du Travail :
395 (83,86%)



NON-SALARIÉS



SALARIÉS



H. Les accidents mortels déclarés

En 2024, **un** dossier mortel a été instruit et pris en charge chez les non-salariés :

- Décès à 33 ans d'un exploitant agricole à la suite de la chute du godet d'un engin de levage.



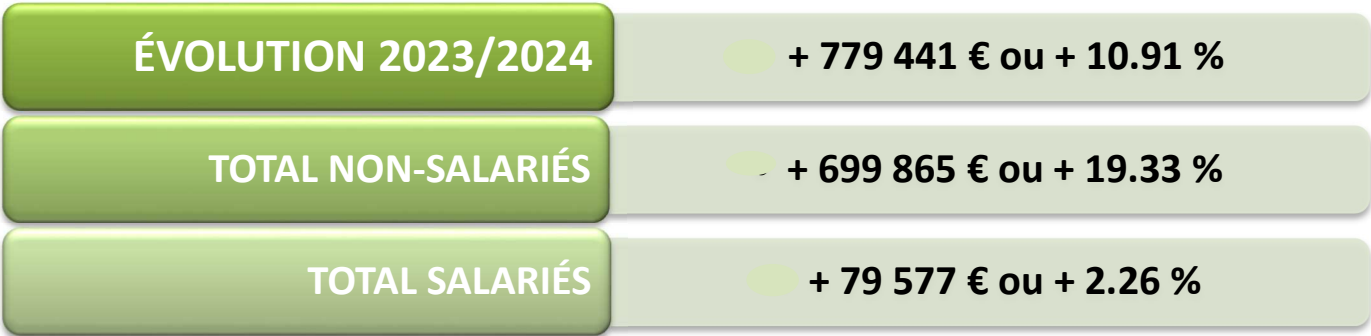
I. Les maladies professionnelles déclarées

MALADIES PROFESSIONNELLES 2024	Tableau n°	Non-salariés	Salariés	TOTAL
Maladie de Lyme	5	1	1	2
Affections périarticulaires (gestes et postures)	39	26	29	55
Affectations cutanées de mécanisme allergique	44	-	1	1
Affectations respiratoires de mécanisme allergique (pneumopathie chronique)	45	1	-	1
Affections auditives provoquées par les bruits lésionnels	46	-	1	1
Lésions chroniques du ménisque	53	-	2	2
Affections chroniques du rachis lombaire (vibrations)	57	-	1	1
Affections chroniques du rachis lombaire (manutention charges lourdes)	57bis	2	3	5
Maladie de Parkinson (pesticides)	58	3	-	3
Hémopathies malignes (pesticides)	59	1	-	1
Cancer de la prostate (pesticides)	61	8	1	9
Maladies hors tableaux		4	5	9
TOTAL		46	44	90

CHAPITRE III – LES PRESTATIONS VERSÉES EN 2024

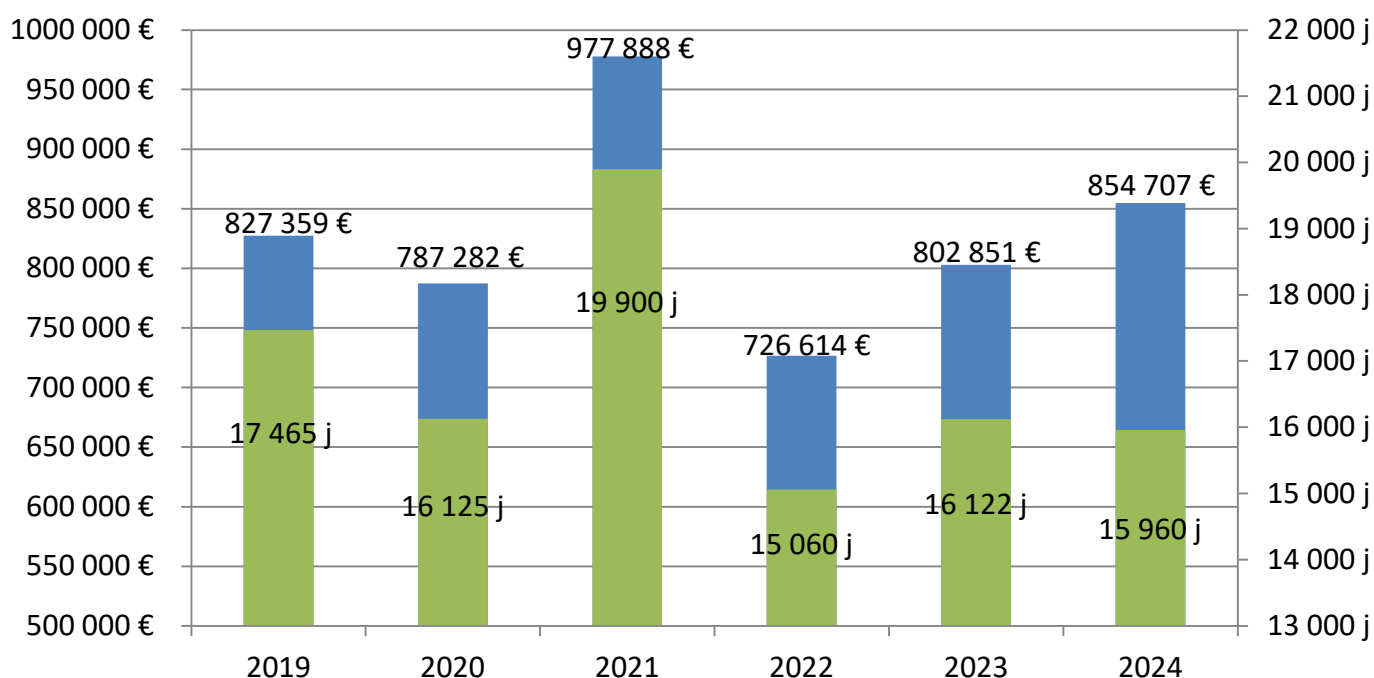
A. État récapitulatif de l'ensemble des prestations

Nature des prestations	NON-SALARIES	SALARIES	TOTAL	NON-SALARIES	SALARIES	TOTAL
	2023			2024		
PRESTATIONS EN NATURE en euros						
Traitement médical et hospitalier (honoraires, médicaments, biologie)	128 610	165 599	294 209	665 934	275 255	941 189
Transports	46 500	14 509	61 010	18 757	13 271	32 028
Autres prescriptions	64 453	32 449	96 902	35 658	16 718	52 376
Montant total Prestations en nature	239 564	212 556	452 120	720 349	305 244	1 025 593
PRESTATIONS EN ESPECES en euros						
Indemnités journalières à 60 %	74 152	210 305	284 457	75 212	215 186	290 398
Indemnités journalières à 80 %	116 567	592 546	709 113	117 622	639 521	757 143
Sous-total I.J.	190 718	802 851	993 569	192 834	854 707	1 047 541
Rentes aux victimes	2 683 559	1 727 325	4 410 884	2 899 547	1 749 629	4 649 176
Rentes aux ayants droit	483 880	687 348	1 171 227	483 914	619 927	1 103 841
Indemnités en capital	-	59 802	59 802	-	38 840	38 840
Pensions d'invalidité	7 290	-	7 290	7 677	-	7 677
Majoration tierce personne	14 476	28 952	43 428	15 032	30 063	45 095
Sous-total rentes	3 189 206	2 503 426	5 692 632	3 406 170	2 438 460	5 844 629
Montant total Prestations en espèces	3 379 924	3 306 277	6 686 201	3 599 004	3 293 167	6 892 170
MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS VERSEES	3 619 488	3 518 834	7 138 322	4 319 353	3 598 410	7 917 763



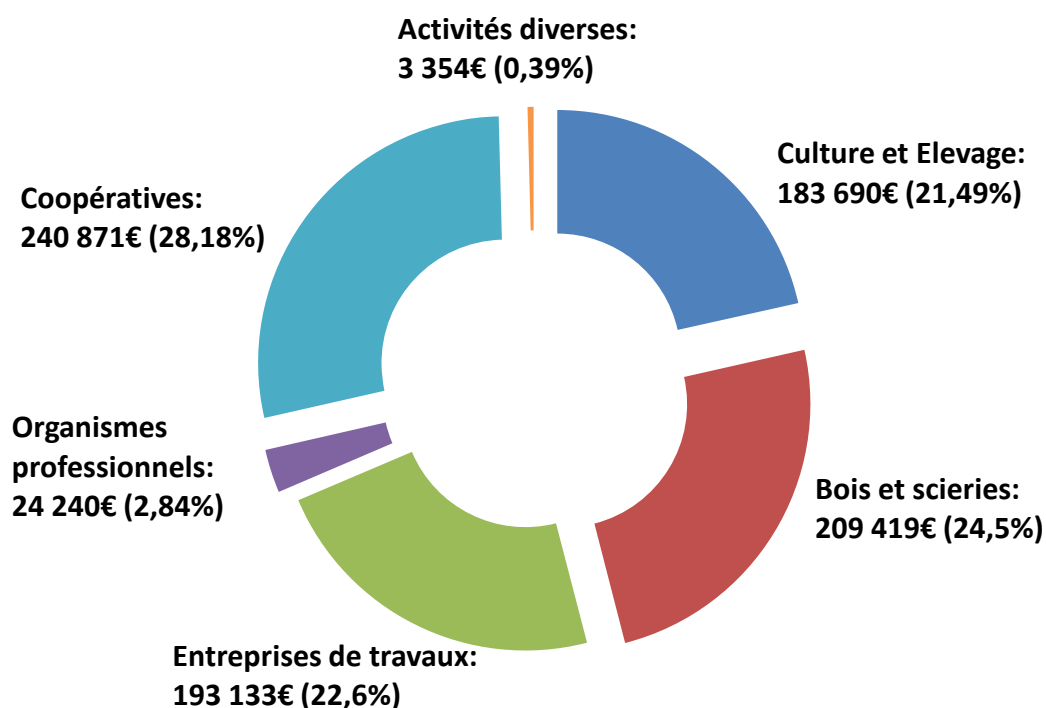
B. Les indemnités journalières des salariés

MONTANT ET NOMBRE DE JOURNÉES INDEMNISÉES



LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES 2024 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Total : 854 707 €

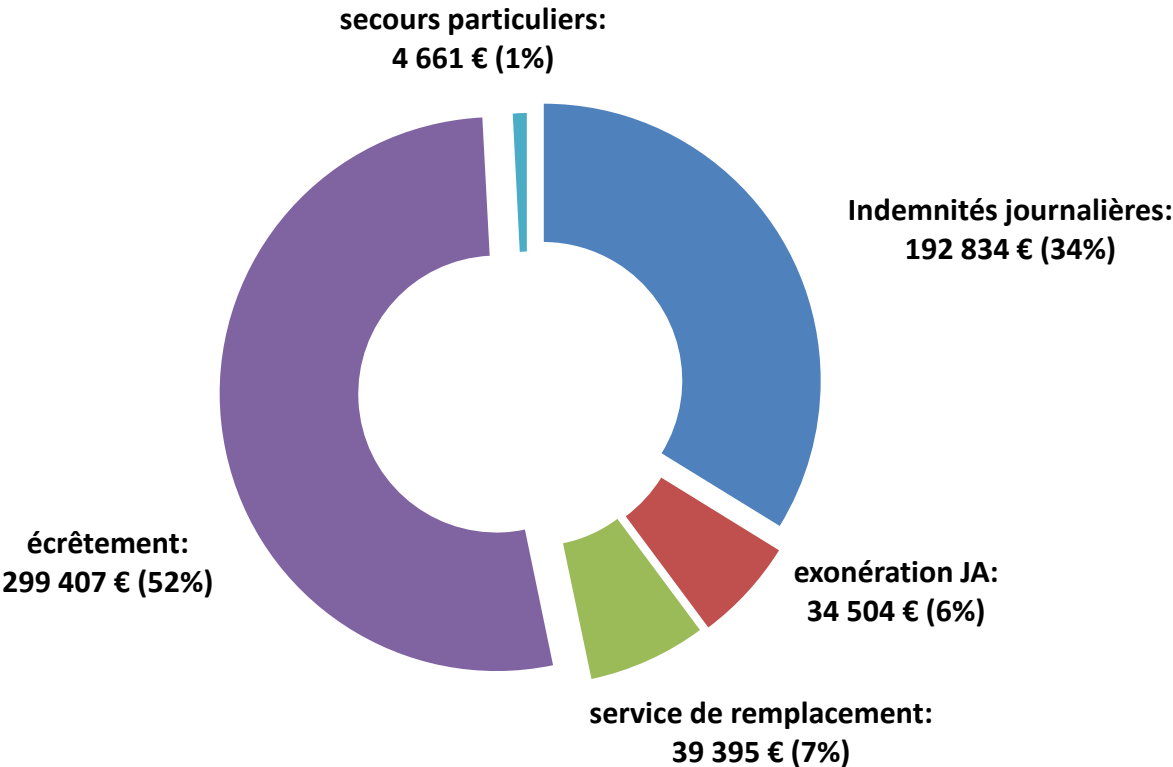


CHAPITRE IV – L’ACTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Les dépenses d’Action Sociale et Professionnelle ou **prestations extra-légales** découlent de décisions prises en assemblée générale. Il ne s’agit pas de prestations légales et obligatoires. Elles viennent en complément des allocations prévues par la législation sociale.

Elles comprennent les indemnités journalières versées aux non-salariés, le coût du service de remplacement, les secours particuliers aux assurés, le remboursement des cotisations foncières aux jeunes agriculteurs qui s’installent et l’écèlement des cotisations foncières.

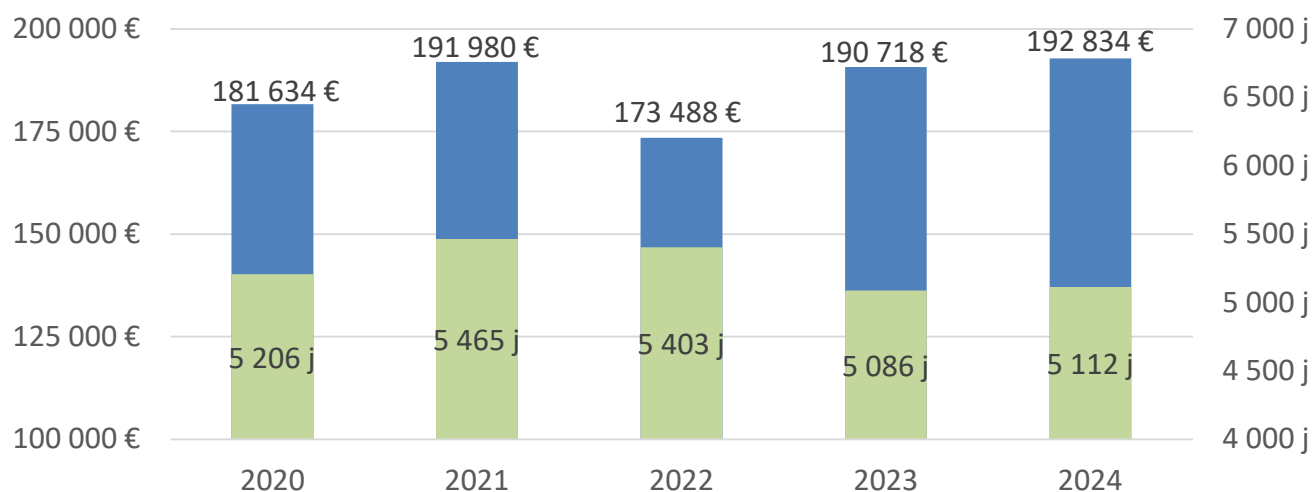
En **2024**, le montant global des prestations extra-légales s’est élevé à **570 801 €** contre 552 962 € en 2023.



A. Les indemnités journalières des non-salariés

MONTANT DE L’INDEMNITÉ JOURNALIÈRE DES ASSURÉS NON-SALARIÉS

Date d’effet	pendant les 28 premiers jours		du 29 ^{ème} jour à la fin de la 13 ^{ème} semaine	
	GAIN NORMAL	GAIN MAJORE	GAIN NORMAL	GAIN MAJORE
01/04/2020	27,84 €	30,62 €	37,12 €	40,83 €
01/04/2021	27,87 €	30,66 €	37,16 €	40,88 €
01/04/2022	28,37 €	31,21 €	37,83 €	41,61 €
01/07/2022	29,51 €	32,46 €	39,34 €	43,28 €
01/04/2023	29,96 €	32,96 €	39,95 €	43,94 €
01/04/2024	31,34 €	34,47 €	41,79 €	45,96 €

MONTANT ET NOMBRE DE JOURNÉES INDEMNISÉES**B. Le service de remplacement****ÉVOLUTION DES DÉPENSES DU SERVICE DE REMPLACEMENT**

Année	Montant de la participation journalière (augmentation annuelle au 1er avril)	Nombre de bénéficiaires	Nombre de jours indemnisés	Montant total
2020	107,17 €	20 assurés	287 jours	30 622,66 €
2021	107,31 €	20 assurés	297 jours	31 784,15 €
2022	109,24 €	19 assurés	355 jours	37 742,76 €
2023	115,36 €	11 assurés	143 jours	16 327,89 €
2024	120,65 €	21 assurés	332 jours	39 394,58 €

C. Les secours particuliers**ÉVOLUTION DU MONTANT DES SECOURS PARTICULIERS AUX ACCIDENTÉS**

D. L'exonération partielle de la cotisation foncière CAAA en faveur des jeunes agriculteurs

BILAN DE L'EXONÉRATION PARTIELLE DE LA COTISATION FONCIÈRE CAAA

Année	Nb de bénéficiaires potentiels	Nb de dossiers non retournés	Nb de bénéficiaires d'un remboursement	Remboursement moyen	Remboursement total
2020	118	43	75	360 €	26 973 €
2021	118	38	80	368 €	29 425 €
2022	126	38	88	365 €	32 081 €
2023	121	29	92	328 €	30 150 €
2024	125	15	110	314 €	34 504 €

E. L'écèlement de la cotisation foncière CAAA

BILAN DE L'ÉCRÈTEMENT DE LA COTISATION FONCIÈRE CAAA

Année	Nb de dossiers adressés	Nb de bénéficiaires d'un remboursement	Montant du remboursement moyen	Montant total des remboursements
2020	848	469	542 €	254 041 €
2021	842	485	517 €	250 537 €
2022	844	463	494 €	228 738 €
2023	853	512	608 €	311 346 €
2024	864	528	567 €	299 407 €



-	• Total des charges :	10 213 158,23 €
+	• Total des produits :	10 050 614,87 €
=	• Résultat comptable :	-162 543,36 €

CHAPITRE V – LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le programme de prévention 2025 des risques professionnels a été préparé par la Commission de Prévention le 17 janvier 2025 et validé par le Comité-directeur le 7 février 2025.

A. Les réunions de sensibilisation et d'information en 2024

Nos deux conseillers en prévention interviennent dans le cadre de réunions d'information.

THEMES 2024	Nombre d'actions	Nombre de participants
Réunion maîtres de stage lycée de Courcelles-Chaussy	1	80
Réunion maîtres de stage lycée de Château Salins	1	18
Forum installation lycée de Courcelles Chaussy	1	65
Sensibilisation risques professionnels (scierie, JEV, malterie)	1	6
Safety Day	2	34
Salon maraîchage BIO Courcelles Chaussy	1	40
Sensibilisation risque chimique métha	1	15
Animation réseau des préventeurs sécurité de Moselle	2	18
Animation atelier handicap - projet PIC	1	24
Sensibilisation risque forestier	1	8
Participation AGRIMAX - plateau TV	1	-
Journée technique parage	1	11
TOTAL	14	319

B. La formation des professionnels

La Caisse organise des actions de formation destinées à des salariés et à des non-salariés agricoles.

THEMES 2024	Nombre d'actions	Nombre de participants
DUERP (partenariat FDSEA et Chambre d'Agriculture)	8	75
Sauveteurs secouristes du travail	4	34
Gestes et postures	1	6
Utilisation des tronçonneuses	1	8
Travaux en hauteur (Partenariat GROUPAMA-Chambre d'Agriculture)	3	29
Ateliers sécurité en Jardins Espaces Verts	1	40
Formation risques généraux (pisciculture)	1	8
Certificat individuel (Certiphyto-module prévention)	6	53
Contention et manipulation des bovins (partenariat CLOE - CDA)	2	36
Formation risque bovin	1	6
Formation télescopique	2	12
Formation risque électrique	1	10
Formation risque chimique phyto	1	10
Formation signalisation temporaire de chantiers	1	20
Accueil saisonniers maraîchage	1	30
TOTAL	34	377

C. La formation dans l'enseignement agricole

La Caisse programme des interventions au sein des 2 établissements scolaires agricoles du département.

THEMES 2024	Nombre d'actions	Nombre de participants
Prévention des risques Maraîchage (BPREA Lycée Courcelles-Chaussy)	3	24
Prévention des risques sur les installations de méthanisation (CS RUMA EPL Bar-Le-Duc)	2	12
Participation semaine prévention CFA Courcelles-Chaussy Chasse aux risques et travaux en hauteur	1	22
Organisation semaine prévention Lycée Château-Salins Animation de 9 ateliers pour tous les élèves + bus tonneau	1	271
Organisation semaine prévention Lycée Courcelles Chaussy	1	260
Obligation de l'employeur CFA- Courcelles Chaussy BTS AP	1	22
Formation arbre des causes encadrement Lycée Courcelles Chaussy	1	15
Sensibilisation journée handicap CFA Courcelles Chaussy	1	9
TOTAL	11	635

D. La participation aux réunions de CSSCT et CPHSCT

En fonction de leurs disponibilités, les conseillers en prévention participent aux travaux des commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) dans les entreprises du département et de la CPHSCT de Lorraine (Commission Paritaire Hygiène Sécurité et Conditions de Travail des entreprises ayant au moins un salarié et ne disposant pas de CHSCT).

Instances par secteur d'activité	Nombre de participations des conseillers
CSSCT Coopératives (Lorca, CFR, Malteurop, Eurosérum)	11
CSSCT Bois (ONF)	3
CSSCT CER France	1
CSSCT ZOO Amnéville	4
CPHSCT (commission paritaire hygiène sécurité et conditions de travail)	4
CSSCT Parc Sainte-Croix	3
CSSCT EPL Courcelles Chaussy	1
CSSCT Crédit Agricole	3
CSSCT NGE Paysages	1
TOTAL	31

E. La participation aux groupes de travail, les visites dans les entreprises, les enquêtes

Les conseillers en prévention visitent des entreprises afin d'identifier les risques et améliorer la sécurité. Ils collaborent à l'établissement du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ils réalisent des enquêtes sur les accidents mortels ou graves ainsi que pour les maladies professionnelles.

En 2024, ils ont piloté ou participé à :

- une étude sur l'évaluation de l'exposition aux poussières dans le cadre des activités agricoles (PSST 2021/2025),
- une étude sur les exosquelettes pour les travaux de sylviculture et de maraîchage,
- une étude sur la réduction de la pénibilité du travail en lien avec la réduction de l'usage des produits phytosanitaires (ARACT-CDA)
- un comité « Mal-être en agriculture »,
- un comité technique régional sur l'observation des chenilles processionnaires,
- des groupes de travail nationaux sur la sécurité dans les unités de méthanisation (Association Technique Energie Environnement, GRDF, ...).

NATURE DES INTERVENTIONS	Nombre d'interventions
Visites DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)	20
Visites d'entreprises et d'exploitations (diagnostic sécurité, handicap, aide à la recherche de solutions, mesures ENEDIS)	50
Mise en œuvre étude ergonomique de poste de travail	11
Enquêtes d'accidents et de maladies professionnelles	51
Accompagnement à l'acquisition d'un exosquelette	6
Accompagnement à l'installation d'un robot de traite	2
Accompagnement, étude et conception d'installations de contention	15
Accompagnement, étude et conception de bâtiments	5
TOTAL	160

**Les prochaines dates de formation Duerp
En partenariat avec Form'Agir**



F. Les aides financières incitatives

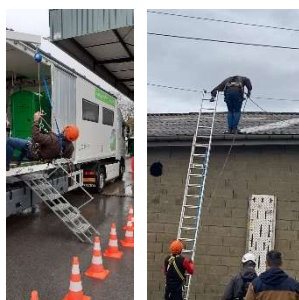
Le montant des aides versées en 2024 s'est élevé à **156 301,18 €** contre 160 639,23 € en 2023, soit une baisse de -2,70%.

AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES	2023		2024	
	Nombre	Montants	Nombre	Montants
Masques de protection des voies respiratoires	96	1 412,75 €	77	1 719,62 €
Casques de protection des voies respiratoires	3	563,79 €	10	2 145,21 €
Filtres (masques, casques, cartouches)	39	642,53 €	82	969,06 €
Filtres antitoxiques de cabines	35	2 977,53 €	36	2 878,50 €
Combinaisons et gants (traitement phyto.)	1410	3 088,75 €	423	2 105,00 €
Sièges de tracteurs	59	20 489,38 €	57	19 862,47 €
Appareils de manutention de roues de tracteurs	10	3 669,86 €	11	4 326,34 €
Cages et couloirs de contention	30	35 325,12 €	27	32 210,60 €
Installations de contention	9	13 383,80 €	10	14 800,00 €
Equipements de protection forestiers	150	9 101,77 €	161	10 871,05 €
Conventions de prévention (ONF + HOLTZINGER + CFR + LORCA + EUROSERUM)	5	37 652,97 €	5	36 002,80 €
Chaussures et bottes de sécurité	438	5 264,33 €	284	4 107,57 €
Masques de soudeur	9	480,16 €	9	325,53 €
Protecteurs d'arbres de transmission	17	1 557,91 €	30	2 546,41 €
Remplacement d'une transmission à cardans	-	- €	2	500,00 €
Lève-tête pour bovins	-	- €	1	60,00 €
Casques antibruit	39	476,41 €	42	308,23 €
Protections auditives personnalisées	5	240,00 €	4	245,88 €
Harnais anti-chutes	26	1 775,54 €	11	1 582,42 €
Aides financières exceptionnelles	5	5 650,00 €	4	4 300,00 €
Câbles synthétiques de débardage	-	- €	1	249,04 €
Masques de protection FFP2/FFP1	64	151,56 €	49	315,57 €
Dispositif ergonomique (taille-haies)	-	- €	1	107,60 €
Coupe-onglons électroportatif	2	1 000,00 €	2	1 000,00 €
Système de communication pour travailleurs isolés	3	291,63 €	4	307,56 €
Gants métalliques de protection	2	100,44 €	2	79,45 €
Exosquelette	5	4 000,00 €	2	1 600,00 €
Taxilait	6	9 000,00 €	6	9 000,00 €
Sécuriplac	1	400,00 €	2	785,86 €
Griffe de traite	1	598,00 €	1	780,00 €
Sécateur électroportatif	2	1 000,00 €	-	0,00 €
Plateforme sécurisée	1	345,00 €	1	209,41 €
TOTAL		160 639,23 €		156 301,18 €

G. Le bilan financier

En **2024**, l'engagement financier de la CAAA57 au titre de la mise en œuvre du programme de Prévention des Risques Professionnels s'est élevé à **179 049.70 €** contre 189 212,56 € en 2023, soit une baisse de -5,37 %.

ACTIONS ENTREPRISES	DEPENSES 2023	DEPENSES 2024
Réunions extérieures	347,76 €	- €
Documents et supports audiovisuels	1 305,60 €	829,60 €
Participations à des manifestations (démonstrations, remise de coupes.....)	2 429,57 €	1 285,62 €
Publications	1 399,98 €	1 072,03 €
SOUS TOTAL INFORMATION ET SENSIBILISATION	5 482,91 €	3 187,25 €
Formation contention et manipulation des bovins	503,00 €	1 200,17 €
Formation approche et conduite des chevaux en sécurité	710,00 €	550,00 €
Formation entretien et utilisation des tronçonneuses	1 139,06 €	806,91 €
Formation sauveteurs secouristes du travail	6 306,44 €	3 802,75 €
Formation prévention des risques professionnels	1 914,00 €	3 544,00 €
Formation utilisation des produits phytosanitaires	314,50 €	201,95 €
Formation DUER	1 138,06 €	912,47 €
Formation sécurité des travaux en hauteur	862,20 €	1 849,00 €
Formation à la conduite des engins agricoles	2 450,00 €	2 666,80 €
Formation gestes et postures	414,30 €	- €
Formation mal-être agricole	150,00 €	150,00 €
SOUS TOTAL FORMATION	15 901,56 €	15 684,05 €
SOUS TOTAL AIDES FINANCIERES	160 639,23 €	156 301,18 €
Dépenses diverses	2 426,06 €	2 893,22 €
Objets promotionnels, goodies	4 762,80 €	984,00 €
SOUS TOTAL ACTIONS DIVERSES	7 188,86 €	3 877,22 €
DEPENSES TOTALES DE PREVENTION	189 212,56 €	179 049,70 €



**Formation contre
les chutes de hauteur
en images**



H. Répartition entre les deux conseillers en prévention



I. Conseils

Exemple de
réalisation
en sécurité
de travaux
en hauteur



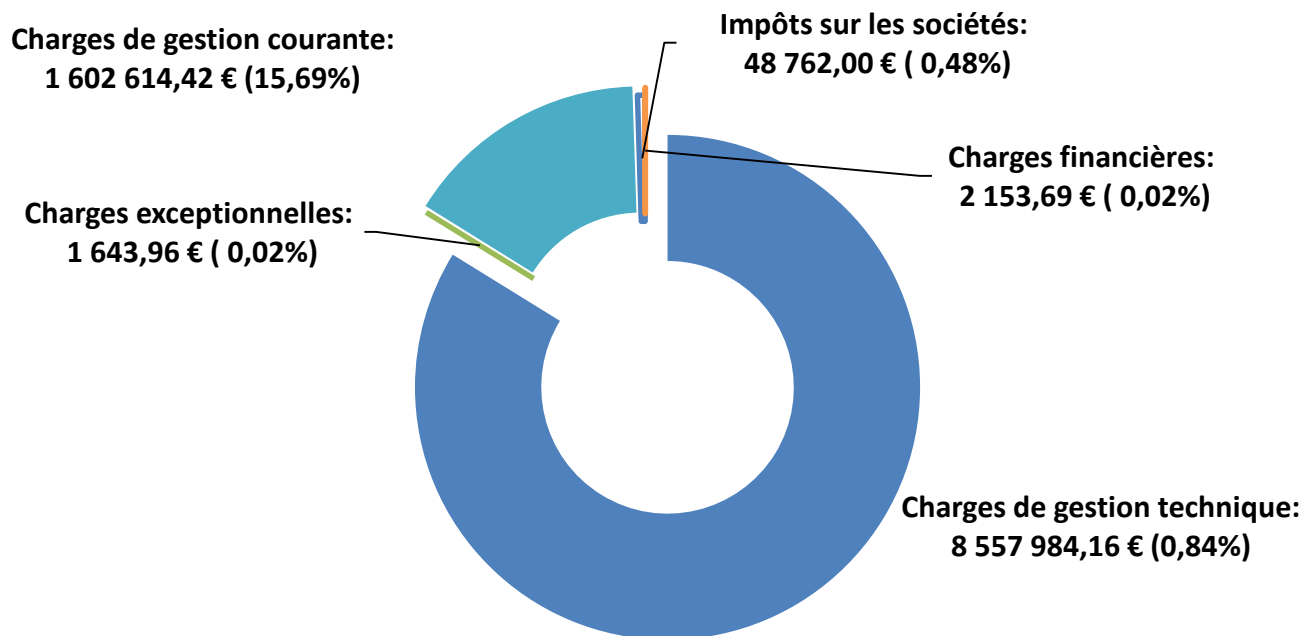
Utilisation
des
securiplacs



CHAPITRE VI – LE FINANCEMENT DE LA CAISSE

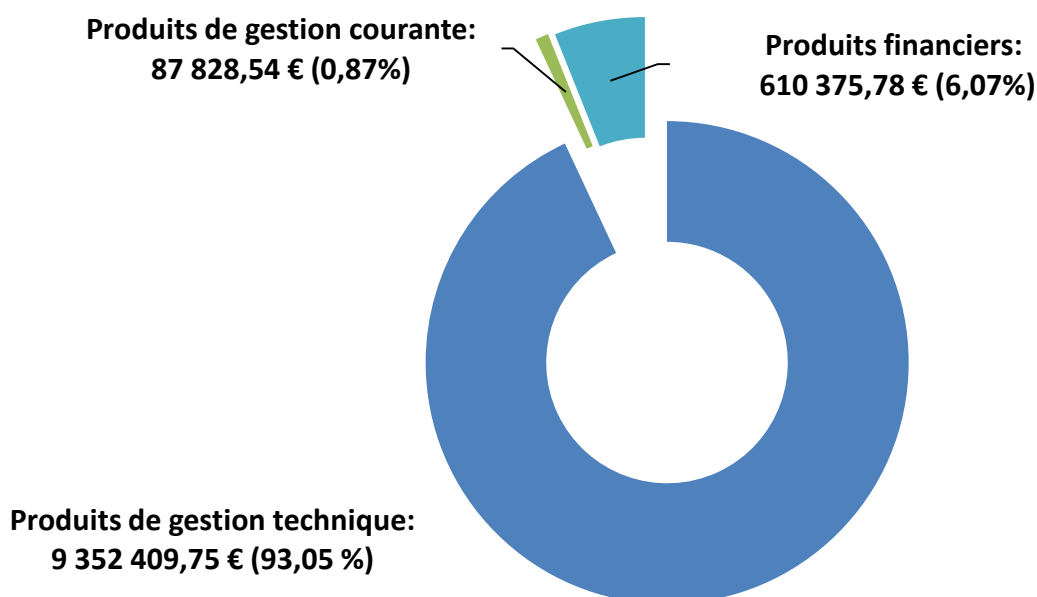
A. La charge financière globale

En **2024**, le montant total des charges de la Caisse s'est élevé à **10 213 158,23 €** :



B. Les ressources globales

Les ressources dont la Caisse a disposé pour assurer la couverture des charges de l'exercice se sont élevées à une somme de **10 050 614,87 €** :



**0.80€ de produits exceptionnels ne sont pas intégrés au graphique*

C. Le financement professionnel – Les cotisations

Les cotisations entrent pour **88,3 %** dans le volume des produits de gestion technique.

1. Les cotisations foncières (rôle principal)

Le Comité-directeur fixe chaque année le volume du recouvrement foncier à répartir sur l'ensemble des redevables du département.

En **2024**, les administrateurs se sont prononcés pour un **maintien** du recouvrement foncier à son niveau de 2023. Un montant total de **4 258 324,46 €** (contre 4 260 690 € en 2023) a donc été recouvré conjointement avec l'impôt foncier.

Droit fixe :	350 278 €	pour 175 139 rôles d'imposition
Droit proportionnel :	3 821 786 €	
Argent de chasse :	52 694 €	pour 21 communes
Montant global de la répartition :	4 224 758 €	
Incidence pays et départements limitrophes :	33 566 €	
TOTAL FONCIER :	4 258 324 €	

Les surfaces assujetties (**556 994 hectares** en 2024) sont ventilées comme suit :

Champs, Prés et Vergers (64,93 %), Bois (29,77 %), Landes (1,62 %),
Carrières et Étangs (1,56 %), Jardins (1,10 %), Terrains à bâtir (0,73 %),
Terrains d'agrément (0,24 %) et Vignes (0,06%).

RÉPARTITION DES CONTENANCES CADASTRALES PAR NATURE DE CULTURE

Nature de culture \ Année	2020	2021	2022	2023	2024
Terres/Prés/Vergers	359 970 ha	359 842 ha	359 720 ha	359 473 ha	361 664 ha
Bois	88 971 ha	89 018 ha	89 272 ha	89 262 ha	165 816 ha
Landes	8 627 ha	8 656 ha	8 622 ha	8 621 ha	9 001 ha
Carrières/Etangs	6 509 ha	6 514 ha	6 509 ha	6 509 ha	8 662 ha
Jardins	6 076 ha	6 086 ha	6 101 ha	6 105 ha	6 133 ha
Terrains à bâtir	4 053 ha	3 951 ha	3 997 ha	4 027 ha	4 050 ha
Terrains d'agrément	1 308 ha	1 303 ha	1 300 ha	1 316 ha	1 325 ha
Vignes	339 ha	339 ha	343 ha	343 ha	343 ha
TOTAL	475 853 ha	475 709 ha	475 864 ha	475 656 ha	556 994 ha

2. Les cotisations des entreprises connexes (rôle spécial)

Un certain nombre de non-salariés agricoles, ne pratiquant pas la culture du sol, ne peuvent être soumis à la cotisation foncière (gérants de club hippique, bûcherons indépendants, débardeurs, paysagistes, entrepreneurs de travaux agricoles...).

Ils sont donc assujettis à une cotisation calculée à partir d'un gain professionnel forfaitaire, égal à celui qui sert de base au calcul des rentes des non-salariés.

La cotisation varie en fonction du nombre de journées de travail déclaré dans l'année et du taux de cotisation correspondant à l'activité exercée.

En **2024**, le volume de ces cotisations sur rôle spécial a représenté un montant de **306 060 €** contre 285 069 € en 2023, soit une augmentation de 7.36%.

3. Les cotisations sur salaires

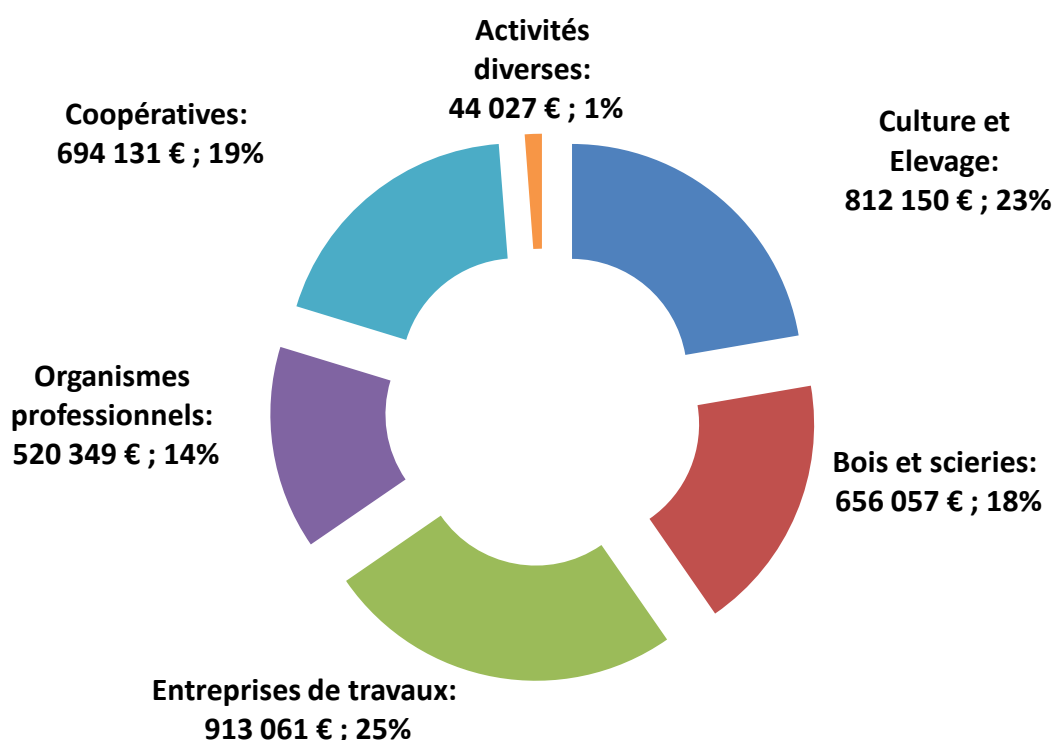
Les employeurs de main d'œuvre cotisent sur la totalité des salaires de leur personnel. Les taux de cotisations AT/MP applicables sont fixés chaque année au niveau national ; ils dépendent de la nature de l'activité exercée par l'entreprise et des risques qu'elle comporte.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les 3 CAAA ont délégué à la CCMSA le recouvrement de ces cotisations sur les salaires.

Le montant total des cotisations émises sur les salaires en **2024** s'est élevé à **3 639 776 €** contre 3 758 902 € en 2023.

LES COTISATIONS SUR SALAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

TOTAL : 3 639 775 €



A. Le financement extra-professionnel et les autres produits

1. Le transfert de compensation du régime général

Une loi du 29 décembre 1977 a institué une compensation entre le régime général de sécurité sociale et le régime des salariés agricoles, portant sur les rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Cette mesure, destinée à compenser le déséquilibre démographique et la disparité des capacités contributives des deux régimes de protection sociale, a été étendue aux départements d'Alsace et de la Moselle à compter du 1^{er} janvier 1980.

En **2024**, la Caisse a comptabilisé une somme de **1 051 152 €** au titre de la compensation, contre 920 561 € en 2023, soit une augmentation de 14,18%.

2. Le produit des recours contre tiers

Les recettes procurées par les recours exercés à l'encontre d'assureurs de tiers responsables d'accidents connaissent des fluctuations très importantes d'un exercice à l'autre.

En **2024**, la Caisse a perçu au titre des recours contre tiers, un montant total de **24 519 €** contre 119 094 € en 2023, soit une baisse de 79,41%.

3. Les produits financiers

Les produits qui résultent des différents placements et des reprises de provisions pour charges financières, ont atteint une somme de **610 376 €** en **2024** contre 868 442 € en 2023 :

	2023	2024
Revenus des titres immobilisés	239 307 €	287 022 €
Produits des participations	8 €	11 €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 532 €	16 628 €
Revenus des dépôts à terme	70 394 €	107 318 €
Revenus d'un livret Association	58 €	13 €
Reprise de la provision "Immobilisations financières"	549 143 €	199 384 €
TOTAL	868 442 €	610 376 €



CHAPITRE VII – LA GESTION FINANCIÈRE

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, les éléments relatifs à la gestion financière de la Caisse, au cours de l'exercice 2024, ressortent des deux documents comptables :

- Le bilan
- Le compte de résultat

A. Le bilan

ACTIF

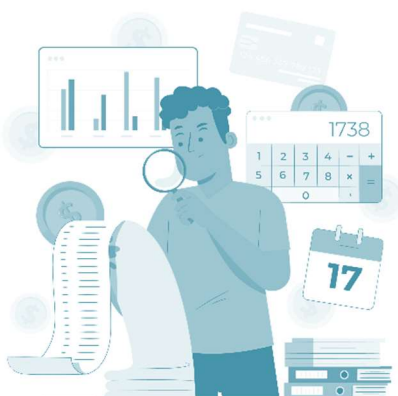
- L'actif immobilisé net s'élève à **10 819 763,87 €**, contre 9 998 899,86 €, soit une hausse de 8.21 % par rapport à 2023.
- L'actif circulant, regroupant notamment les créances d'exploitation et les disponibilités (placements bancaires) ressort à **9 435 345,76€** contre **10 495 390,22 €** au 31 décembre 2023.

PASSIF

- Compte-tenu du résultat déficitaire de 2024, les capitaux propres passent à **19 346 217,52 €** contre 19 508 760,88 € au 31 décembre 2023, soit une diminution de 0.83 %.
- Au 31 décembre 2024, les réserves de la Caisse correspondent globalement à un peu plus de 24 mois de charges de fonctionnement.

B. Le compte de résultat

- Le compte de résultat **2024** laisse apparaître un **déficit de 162 543,36 €**.
- En **2024**, les charges de gestion technique (**8 557 984,16 €**) et les charges de gestion courante (**1 602 614,42 €**) représentent respectivement 84,23% et 15,77% de l'ensemble des charges d'exploitation.
- Quant aux charges de personnel, elles s'élèvent à **934 291,18 €**, soit 9,20 % de l'ensemble des charges.



BILAN

CHAPITRE VII – LA GESTION FINANCIÈRE

N° des comptes	ACTIF	Exercice 2024			Exercice Net 2023
		Brut 2024	Amortissements et provisions	Net 2024	
	I - <u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
	A - <u>Immobilisations incorporelles</u>				
	B - <u>Immobilisations corporelles</u>				
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	927 427,68	-795 880,81	131 546,87	144 519,86
215	Installations techniques, matériels et outillages	16 588,05	-1 387,65	15 200,40	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	192 556,06	-160 123,76	32 432,30	44 017,88
	C - <u>Immobilisations financières</u>				
261	Titres de participations et parts dans les associations, syndicats et organismes de droit privé	379,50	0,00	379,50	379,50
272	Titres immobilisés	10 900 119,50	-350 319,63	10 549 799,87	9 744 420,16
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	90 404,93	0,00	90 404,93	65 562,46
	I - TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 127 475,72	-1 307 711,85	10 819 763,87	9 998 899,86
	II - <u>ACTIF CIRCULANT</u>				
	A - <u>Stocks et en cours</u>				
	B - <u>Fournisseurs, intermédiaires sociaux, prestataires et comptes rattachés</u>				
4091	Avances	0,00	0,00	0,00	0,00
4092	Prestations indues à récupérer	7 689,10	0,00	7 689,10	1 825,83
4093	Recours contre tiers	8 731,64	0,00	8 731,64	2 883,22
4097	Fournisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00
	C - <u>Créances d'exploitation</u>				
41	Clients, cotisants et comptes rattachés	713 055,91	-248 113,22	464 942,69	660 162,81
42	Personnel et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00
44	Entités publiques	127 310,39	0,00	127 310,39	62 432,55
45	Organismes et autres régimes de sécurité sociale	95 380,00	0,00	95 380,00	0,00
46	Débiteurs et créditeurs divers	61 244,24	0,00	61 244,24	27 207,19
47	Comptes transitoires ou d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00
	D - <u>Disponibilités</u>				
50	Valeurs mobilières de placement	5 155 060,55	0,00	5 155 060,55	5 643 321,98
51	Banques, établissements financiers et assimilés	3 498 740,04	0,00	3 498 740,04	4 081 490,73
	E - <u>Régularisations</u>				
486	Charges constatées d'avance	16 247,11	0,00	16 247,11	16 065,91
	II - TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	9 683 458,98	-248 113,22	9 435 345,76	10 495 390,22
	III - <u>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</u>				
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
	III - TOTAL CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	IV - <u>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF</u>				
476	Ecart de conversion	0,00	0,00	0,00	0,00
	IV - TOTAL ECARTS DE CONVERSION				
	TOTAL GENERAL I + II + III + IV	21 810 934,70	-1 555 825,07	20 255 109,63	20 494 290,08

BILAN

N° des comptes	PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
1063 1068 12	I - CAPITAUX PROPRES Réserve statutaire Réserve générale Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)	19 402 933,92 105 826,96 -162 543,36	18 350 276,71 105 826,96 1 052 657,21
	I - TOTAL CAPITAUX PROPRES	19 346 217,52	19 508 760,88
	II - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	62 518,00	84 666,34
	II - TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	62 518,00	84 666,34
	III - DETTES		
	A - Dettes financières	0,00	0,00
	B - Cotisants et clients créditeurs		
4111	Locataires créditeurs	0,00	0,00
4192	Cotisants créditeurs	466,93	2 481,68
4198	Prestations à payer	487 332,30	522 294,32
	C - Dettes d'exploitation		
40	Fournisseurs	91 796,35	87 238,24
42	Personnel et comptes rattachés	63 400,06	65 715,84
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 620,43	85 825,35
44	Entités publiques (sauf 446)	23 913,40	22 696,76
446	Impôts sur les bénéfices et taxes sur le chiffre d'affaires	48 762,00	40 769,00
45	Organismes et autres régimes de sécurité sociale	45 082,64	73 841,67
46	Débiteurs et créditeurs divers	0,00	0,00
47 (sauf 477)	Comptes transitoires ou d'attente	0,00	0,00
	D - Régularisation		
487	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
	III - TOTAL DES DETTES	846 374,11	900 862,86
	IV - ECARTS DE CONVERSION - PASSIF		
477	Ecart de conversion	0,00	0,00
	IV - TOTAL ECARTS DE CONVERSION	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL I + II + III + IV	20 255 109,63	20 494 290,08

COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2024

CHARGES	Exercice 2024	Exercice 2023	PRODUITS	Exercice 2024	Exercice 2023
A - CHARGES DE GESTION TECHNIQUE			A - PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE		
Prestations légales Accidents du Travail	7 646 427,31	6 979 055,07	Cotisations sur rôle principal	4 258 324,46	4 260 690,08
Prestations Accidents de Vie Privée	50 552,27	62 445,66	Cotisations sur rôle spécial	306 060,00	285 069,00
Prestations extra-légales Action sanitaire et sociale	564 230,90	567 992,07	Cotisations sur salaires	3 639 775,56	3 758 902,75
Actions de Prévention	179 049,70	189 212,56	Compensation AT salariés	1 051 152,00	920 561,00
Frais des Commissions de contentieux	1 050,19	1 561,67	Recours contre tiers	24 519,31	119 093,85
Dépenses de contrôle médical	4 307,61	3 781,75	Autres produits techniques	555,00	1 050,00
Cotisations AMEXA pour invalides	0,00	0,00	Reprises sur provisions	72 023,42	63 146,12
Subventions de gestion technique	0,00	0,00	Subventions des régions	0,00	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	54 417,22	56 903,51			
Dotations aux provisions	57 948,96	100 537,72			
S/TOTAL A	8 557 984,16	7 961 490,01	S/TOTAL A	9 352 409,75	9 408 512,80
B - CHARGES DE GESTION COURANTE			B - PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Achats	18 854,07	16 870,86	Ventes - prestations de services	3 162,20	3 558,35
Services extérieurs	120 061,29	126 783,28	Revenus des immeubles	0,00	0,00
Autres services extérieurs	219 051,44	194 589,56	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
Impôts - Taxes et versements assimilés	89 610,15	79 653,67	Reprise sur provisions	84 666,34	70 270,41
Charges de Personnel	934 291,18	850 767,04	Transfert de charges d'exploitation	0,00	0,00
Dotations aux amortissements et provisions	124 875,43	149 936,44			
Conseils et assemblées	95 870,86	84 381,57			
S/TOTAL B	1 602 614,42	1 502 982,42	S/TOTAL B	87 828,54	73 828,76
I - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION(A+B)	10 160 598,58	9 464 472,43	I - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION(A+B)	9 440 238,29	9 482 341,56
II - CHARGES FINANCIERES	2 153,69	0,00	II - PRODUITS FINANCIERS	610 375,78	868 442,45
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 643,96	9 366,76	III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,80	216 481,39
IV - IMPOTS SUR LES SOCIETES	48 762,00	40 769,00			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	10 213 158,23	9 514 608,19	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	10 050 614,87	10 567 265,40
Solde créditeur - BENEFICE		1 052 657,21	Solde débiteur - PERTE	162 543,36	
TOTAL GENERAL	10 213 158,23	10 567 265,40		10 213 158,23	10 567 265,40

CHAPITRE VIII – LA VÉRIFICATION DES COMPTES

Conformément aux dispositions de l'article 11 des Statuts, les comptes de l'exercice 2024 ont été soumis à la vérification des membres de la Commission de contrôle de la Caisse, en exécution du mandat qui leur avait été confié par l'assemblée générale du 16 avril 2024.

Cette vérification a eu lieu le 1^{er} avril 2025.

L'ensemble des registres comptables et toutes les pièces justificatives ont été tenus à la disposition des intéressés.

Les contrôles effectués, soit par sondage, soit par pointage, ont permis de constater la parfaite concordance des opérations enregistrées avec les pièces comptables présentées.

Aucune erreur ou irrégularité n'a été relevée à cette occasion.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée générale d'approuver les comptes financiers présentés et de donner décharge au Comité-directeur, ainsi qu'à la direction, pour la gestion de l'exercice 2024.

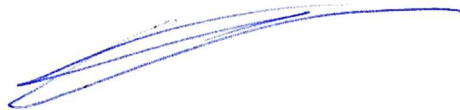
Fait à Metz, le 1^{er} avril 2025

La Commission de Vérification des comptes :

- M. Jacques HAMANT :



- M. Emmanuel AUBRY :



- M. Raoul BAUER :



« Ne pas compromettre l'avenir de
sa ferme en montant sur son toit »
sur TV AGRI



**TRAVAUX
EN HAUTEUR**

PAS DROIT À L'ERREUR

**TRAVAUX
EN HAUTEUR
PAS DROIT À L'ERREUR**

L'une des 1^{ères} causes d'accidents dans le BTP et le monde agricole, les chutes de hauteur ne sont pas une fatalité !

- J'anticipe l'organisation de mes chantiers
- Je choisis les bons équipements
- J'informe et je forme mes salariés

Ensemble, nous avons les moyens de faire chuter les chiffres.

www.chutesdehauteur.com





**VOUS DEVEZ RÉALISER
UNE INTERVENTION
SUR UNE PLAQUE ENDOMMAGÉE,
DÉMOUSSER VOTRE TOITURE?**

La CAAA Moselle met à votre disposition des kits **SÉCURIPLAC**

**répartis sur l'ensemble de la Moselle,
à votre disposition gratuitement.**

Pour plus d'informations : **PREVENTION@CAAA57.FR**



**1 PROJET, 1 QUESTION, 1 BESOIN
APPELEZ-NOUS**

☎ 03 87 66 12 70 ✉ prevention@caaa57.fr



La Cellule pluridisciplinaire de prévention MSA Lorraine, un dispositif local

Vous pouvez prendre contact pour vous-même, pour un proche, pour quelqu'un de votre entourage familial ou professionnel relevant de la MSA Lorraine, avec son accord.

Appel au
 03 83 50 35 35*

▼
Analyse de la situation

▼
Prise en charge individuelle
par notre équipe pluridisciplinaire

▼
Accompagnement adapté

▼
Suivi de la situation

*Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
et le vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Agri'écoute, le dispositif national

 09 69 39 29 19

Des personnes formées vous écouteront, en toute confiance et confidentialité, 24h/24h, 7J/7J